

# CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX

## DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 – LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique, à compter de novembre 2024
  
- Dépôt des dossiers de demandes de subvention avant le 31 janvier 2025 par voie électronique ou papier, comprenant :
  - Le formulaire unique de 6 pages dûment complété et signé (à télécharger sur le site)
  - Le certificat d'inscription au registre des Entreprises et des établissements-n° siren...
  - Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture n° W...
  - L'attestation d'assurance de l'année en cours.
  - Le PV de la dernière AG précisant le nom des dirigeants
  - Un RIB
  
- Instruction des dossiers avant le 15 mars 2025
  
- Attribution et versement des subventions avant le 28 juin 2025